

Règlement Concours Vidéo

14/01/2020

Article 1 : Organisation du Concours Vidéo

L'Association « *Inter BDE de l'Institut Technologie Universitaire d'Annecy* », association régie selon la loi de 1901, organise un concours de réalisation de vidéos visant à présenter les différents départements de l'IUT d'Annecy dans le cadre du Gala de l'IUT d'Annecy.

Chaque étudiant qui remplit les conditions décrites dans l'article 4 à la possibilité de participer.

Article 2 : Objet du concours

Le concours vidéo a pour objectif de permettre aux étudiants de l'IUT d'Annecy de présenter les spécificités de leur département au travers de la réalisation d'une vidéo .

Les vidéos devront être d'une durée maximale de 5 minutes, et présenter les différents aspects relatifs à la vie du département tels que les activités réalisées ou encore la diversité des enseignements étudiés.

Article 3 : Date du concours

Le concours se déroule sur une période s'étendant du 20 janvier au 15 février 2021.

Article 4 : Condition de participation

Le candidat doit être étudiant de l'IUT d'Annecy. Les vidéos doivent être faites par groupe de 2 à 5 personnes maximum.

Article 5 : Désignation des gagnants

Un jury de membres est formé spécialement pour l'occasion. Il regroupe des membres de l'InterBDE C'est sa délibération qui fait foi pour la désignation du gagnant.

Une vidéo sera désignée gagnante pour chaque département de l'IUT.



- Article 6 : Désignation des lots
 - Goodies proposés par l'IUT
 - Places de cinéma
 - Carte cadeau de 50 euros pour le groupe de travail

Article 7 : Annonce du gagnant

L'annonce des vidéos gagnantes se fera le vendredi 19 février via les réseaux sociaux de l'InterBDE.

- Article 8 : Responsabilité

L'organisateur n'est en aucun cas tenu pour responsable en cas de défaillance ou de panne technique. La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le concours devait être modifié, écourté ou annulé.

Grille de notation

Chaque participant est noté sur 10 points selon la grille d'évaluation suivante :

Critère	Note
Présentation du département (activités réalisées, organisation du travail)	/5
Originalité de la vidéo	/3
Qualité des informations apportées	/1
Respect du critère de durée maximale de la vidéo	/1

La note définitive du participant correspond à la moyenne de chaque note des membres du jury.

